



# 06

## Rapport de gestion

# 06

A	Editorial	3
B	Evolution de la structure des assurés	4
C	Placements de fortune	5
D	Gouvernement d'entreprise	7
E	Dossier en cours: le changement de primauté	8
F	Comptes annuels 2006	9
G	Annexe aux comptes annuels 2006	12
1	Bases et organisation	12
2	Assurés actifs et rentiers	14
3	Nature de l'application du but	15
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	17
5	Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture	18
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	22
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	29
8	Demandes de l'autorité de surveillance	32
9	Autres informations relatives à la situation financière	32
10	Evénements postérieurs à la date du bilan	32
	Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes	33
	Rapport de l'organe de contrôle sur le code de déontologie	34
	Chiffres-clés	35



En 2006, la Caisse de pensions Poste a vécu une année phare puisque les partenaires sociaux ont établi les bases de ce qui constituera un tournant important dans son histoire: dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les assurés actifs seront affiliés selon le système de la primauté mixte. L'accord conclu à fin 2006 entre La Poste Suisse, les syndicats et la Caisse de pensions Poste définit les conditions-cadre du nouveau règlement de prévoyance qui donnera lieu à une prévoyance professionnelle plus concurrentielle et attractive. Pondéré, ce nouveau règlement tient compte des intérêts de l'ensemble des personnes assurées et bénéficiaires de rentes.

Vous en saurez plus en lisant le chapitre E du présent document.

La situation financière de la Caisse de pensions Poste a poursuivi son amélioration au cours de l'exercice 2006, grâce aux bons rendements réalisés sur les marchés financiers. Son degré de couverture est ainsi passé de 100,1% à 103,9%, entre fin 2005 et fin 2006. En raison du manque de réserves destinées à compenser les fluctuations de valeurs, ce degré de couverture demeure toutefois en-dessous du seuil à partir duquel notre caisse de pensions pourrait être considérée comme apte à supporter les risques. Elle devra donc continuer à se montrer prudente sur le terrain des investissements, et ce malgré les résultats positifs qu'elle a pu obtenir jusqu'ici. Les partenaires sociaux et le Conseil de fondation ont reconnu avec perspicacité le défi qui se présente à la Caisse de pensions Poste et ont très tôt posé les conditions nécessaires pour y répondre.

Je souhaite remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et partenaires de la Caisse de pensions Poste pour le travail accompli. Votre engagement restera tout aussi précieux au cours de l'exercice 2007, tant dans la réalisation des tâches quotidiennes que dans la mise en œuvre du changement de primauté. Quant à notre but principal, il demeurera le même que par le passé: la satisfaction de nos assurés actifs et bénéficiaires de rentes.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and curves, representing the name Françoise Bruderer.

Françoise Bruderer  
Directrice dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007

## 4\_Evolution de la structure des assurés

### **B Evolution de la structure des assurés**

L'augmentation ou la diminution du nombre de personnes assurées, ainsi que leur répartition entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes sont des chiffres importants pour les caisses de pensions. En principe, ces chiffres suivent la tendance générale de l'évolution démographique d'un pays. En Suisse, une chute du taux de natalité ainsi qu'une augmentation de l'espérance de vie sont à constater. On peut observer un report de cette tendance sur notre caisse de pensions.

#### **B.1 Assurés actifs**

Si la moyenne d'âge des assurés actifs ne cesse d'augmenter, l'exercice 2006 a vu se confirmer d'autres tendances qui, depuis plusieurs années, caractérisent de manière constante la structure des assurés de la Caisse de pensions Poste. Depuis la fondation de cette dernière, le nombre total d'assurés se réduit en moyenne d'environ 1 400 personnes par an, ce qui équivaut à une baisse de 2,8%. Le nombre des assurés actifs affiliés selon le système de la primauté des prestations a diminué de 1 743 personnes en une année. Quant au nombre des assurés actifs affiliés selon le système de la primauté des cotisations (employés rémunérés à l'heure ou ayant un taux d'occupation bas), il est par contre resté stable. On relèvera également le passage d'une partie des assurés du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations.

Ces évolutions sont prises en considération dans le cadre du réexamen de la stratégie de placement, effectué en prévision du changement de primauté.

#### **B.2 Bénéficiaires de rentes**

Les personnes assurées perçoivent pour la première fois une rente de vieillesse à l'âge de 61,5 ans en moyenne. Le rapport entre le nombre des bénéficiaires de rentes et celui des assurés actifs se trouve modifié en raison de la diminution de la proportion des assurés actifs et de l'augmentation de celle des bénéficiaires de rentes. Alors qu'en 2005 le rapport était encore de 2 assurés actifs pour un bénéficiaire de rente, il était de 1,9 assuré actif pour un bénéficiaire de rente à fin 2006. Cette évolution ayant elle aussi une influence déterminante sur la gestion de la Caisse de pensions Poste, elle est également prise en considération dans le cadre du réexamen de la stratégie de placement.

## C Placements de fortune

### C.1 Organisation des placements

Les organes responsables de la Caisse de pensions Poste doivent agir exclusivement dans l'intérêt financier des assurés, lors du placement de la fortune de prévoyance. Dans cette perspective, ils poursuivent en priorité les trois objectifs suivants :

- gérer les liquidités de manière à ce que les engagements financiers soient respectés dans les délais fixés ;
- assurer à long terme la couverture des prestations réglementaires ;
- atteindre le rendement le plus élevé possible tout en tenant compte de la capacité de la Caisse de pensions Poste à supporter les risques.

Le Conseil de fondation définit une stratégie de placement garantissant au mieux l'atteinte de ces trois objectifs, et charge le Comité de placements de son application. Ce dernier désigne les gestionnaires de fortune et le global custodian, c'est-à-dire la banque ayant la responsabilité de gérer de manière centralisée le dépôt-titres de la Caisse de pensions Poste, et ce pour l'ensemble des gestionnaires de fortune. Les placements et leur gestion sont régulièrement surveillés, notamment par un investment controller externe, en l'occurrence la société PPCmetrics SA. Cette dernière établit des rapports périodiques, basés sur les chiffres fournis par le global custodian, à l'intention du Conseil de fondation et du Comité de placements.

La gestion de la fortune de 13,6 milliards est répartie entre 26 mandats, dont 21 sont attribués à des gestionnaires de fortune externes et cinq à des internes. En 2006, trois nouveaux gestionnaires ont été désignés pour la catégorie «Placements alternatifs» et deux mandats externes ont été résiliés en ce qui concerne les actions.

### C.2 Stratégie de placement et structure de la fortune

En 2006, la Caisse de pensions Poste a suivi les principes de la stratégie de placement établie au début de ses activités. Seule la catégorie «Placements alternatifs», créée en 2005, a été élargie au détriment du taux de liquidité. Les changements les plus importants se sont en effet également produits dans cette catégorie, avec l'introduction de nouveaux investissements dans le domaine des matières premières et de l'infrastructure. Il est attendu de ces investissements des rendements aussi élevés que ceux des actions, avec toutefois une évolution des prix opposée. Le rapport entre les rendements et les risques liés à l'ensemble des placements devrait s'en trouver amélioré. La couverture systématique d'une part importante des risques de change contribue à ce fait.

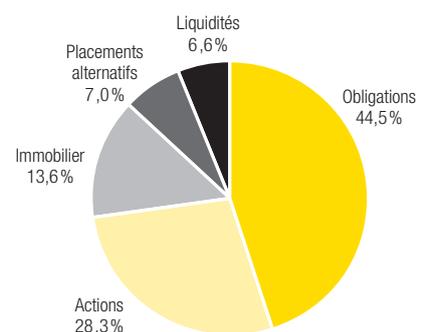
La performance ayant été à nouveau excellente, la quote-part immobilière a augmenté. Elle n'a toutefois pas encore atteint la valeur souhaitée. Etant donné la tension qui caractérise le marché de l'immobilier suisse, il n'existe presque aucun objet en vente satisfaisant aux exigences de qualité et de rendement. D'autres investissements dans les catégories «Immobilier» et «Placements alternatifs» sont prévus pour l'année 2007. Il est en outre examiné si une adaptation de la stratégie de placement s'avère nécessaire en vue du changement de primauté planifié au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### C.3 Les marchés financiers

En 2006, l'évolution des marchés financiers s'est révélée fort positive pour la quatrième année consécutive. La conjoncture étant restée extrêmement bonne, une nette hausse des actions en

Composition de la fortune au 31.12.2006

	Portefeuille au 31.12.2006	Portefeuille au 31.12.2005	Stratégie visée
Liquidités	6,6%	11,3%	3,0%
Obligations	44,5%	46,0%	45,0%
Actions	28,3%	28,8%	28,5%
Placements alternatifs	7,0%	2,8%	8,5%
Immobilier	13,6%	11,1%	15,0%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## 6\_Placements de fortune

particulier a pu être observée. Des rendements annuels très élevés ont à nouveau été obtenus avant tout en Suisse et en Europe atteignant 20% environ. En ce qui concerne les placements immobiliers, on peut parler d'un véritable boom, puisqu'ils se sont caractérisés par une croissance d'au moins 25%, voire même de 40% environ dans le domaine de l'immobilier étranger. Les obligations ont par contre obtenu un rendement légèrement négatif, en raison de l'augmentation des intérêts. Quant aux placements dans le domaine des matières premières, ils ont évolué de manière inégale. Ce sont donc surtout des denrées alimentaires comme le blé ou le maïs qui ont bénéficié d'une hausse (47 à 68%). L'or et l'argent ont également présenté un taux de croissance à deux chiffres sur l'ensemble de l'année, alors que le pétrole a nettement perdu de sa valeur à fin 2006, en comparaison avec le record atteint en été. Après quelques mauvaises surprises, les placements dans les hedge funds ont évolué conformément aux attentes et ont obtenu un rendement d'environ 9% en dollars US. Il n'en est toutefois résulté qu'un rendement en francs suisses légèrement supérieur à 1% à la fin de l'année, étant donné l'évolution négative du dollar US.

### C.4 Performance de la Caisse de pensions Poste

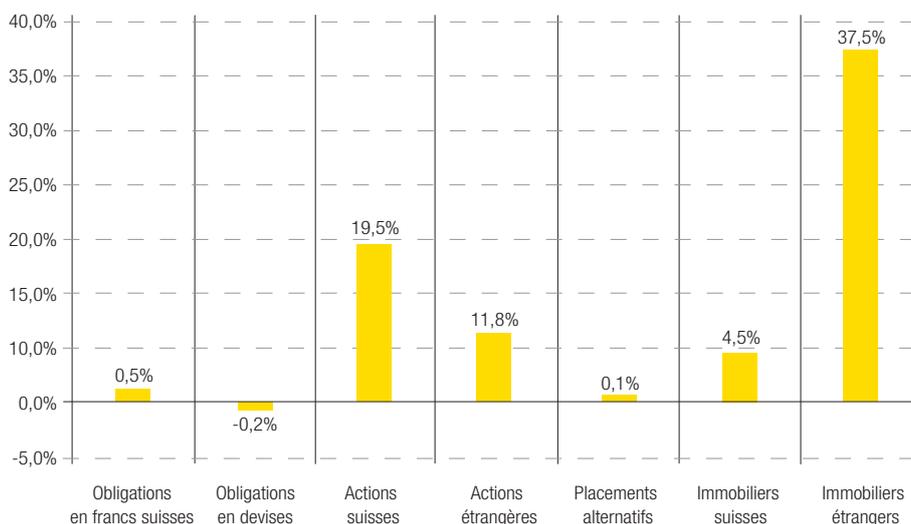
La Caisse de pensions Poste ayant bénéficié, par le biais de ses placements, du contexte tout à fait favorable des marchés financiers, elle a atteint un rendement de 7,46% sur l'ensemble de sa fortune en 2006. Comme l'année dernière, toutes les catégories de placement ont enregistré des rendements positifs. Les placements immobiliers suisses et étrangers ainsi que les actions suisses et étrangères ont obtenu les meilleurs rendements, avec une hausse respective de 25,29% et de 14,86%. Les obligations suisses et étrangères et les fonds alternatifs (hedge funds et matières premières) ont terminé l'année avec un rendement très légèrement positif (respectivement de 0,39% et de 0,14%).

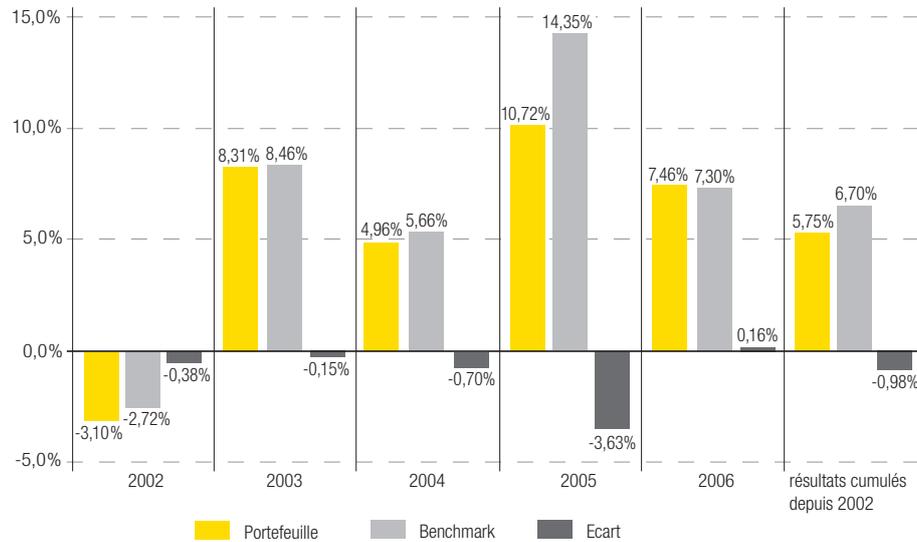
Le benchmark (indice de référence), simulant les rendements qui seraient réalisés si la stratégie de placement était exactement respectée, affichait 7,30%. Il a donc pu être légèrement dépassé.

Vu la faible capacité de notre Caisse de pensions à supporter les risques, une partie de ceux liés au change et aux actions est systématiquement couverte. Ces mesures visent une plus grande stabilité vis-à-vis des fluctuations croissantes attendues sur les marchés des actions et des changes. En 2005, ces couvertures ont eu pour conséquence des rendements nettement moins élevés que ce que prévoyait le benchmark, principalement à cause d'un dollar US fort; le benchmark se base toutefois sur des quots de change bien plus élevés et donc des risques également plus importants.

Etat	au 31.12.2006	au 31.12.2005	en % monnaie locale	en % CHF
Suisse (SPI)	6 929,18	5 742,41	+ 20,66	+ 20,66
Europe (Euro Stoxx 50)	4 119,94	3 578,93	+ 15,11	+ 19,02
Etats-Unis (S&P500)	1 418,30	1 248,29	+ 13,62	+ 5,39
Japon (Nikkei)	17 225,83	16 111,43	+ 6,92	- 1,74

### Performance 2006 de la Caisse de pensions Poste



**Performance depuis 2002****D Gouvernement d'entreprise**

La Caisse de pensions Poste est une fondation commune de droit privé. Elle assure la prévoyance professionnelle des collaborateurs de La Poste Suisse et des entreprises qui y sont liées. Le Conseil de fondation, composé de dix membres, est son organe suprême. Il nomme les membres de la direction. Lors des séances organisées régulièrement, le directeur rend compte des activités de l'administration. Voir à ce sujet le chapitre 1 de l'annexe des comptes annuels.

**D.1 Exercice du droit de vote**

La Caisse de pensions Poste exerce son droit de vote lors de toutes les assemblées générales des sociétés anonymes suisses dans lesquelles elle investit. Elle n'y participe pas directement, mais délègue le vote à un représentant indépendant ou, pour autant qu'elle ait donné son accord aux propositions du conseil d'administration, à la société elle-même. Ses décisions en matière de vote se basent sur des règles claires et visent à encourager les sociétés anonymes à conserver une gestion responsable. En ce qui concerne l'analyse des différents dossiers traités dans les assemblées, la Caisse de pensions Poste est soutenue par la firme Ethos, qui examine et juge les principes de gestion d'entreprise selon les règles de conduite courantes.

A la Caisse de pensions Poste, trois membres du Comité de placements constituent le Comité de droits de vote, qui décide de l'exercice du droit de vote des actionnaires dans les cas particuliers. En ce qui concerne les ordres du jour habituels, l'organe exerce les droits de vote de façon autonome, dans le cadre de directives détaillées. Au cours de l'exercice, les droits de vote ont été exercés pour toutes les actions suisses des sociétés dans lesquelles la Caisse de pensions Poste a investi. Jusqu'à nouvel ordre, l'exercice du droit de vote ne porte pas sur les actions étrangères.

En 2006, la Caisse de pensions Poste a exercé son droit de vote lors de 69 assemblées générales au total. Dans la plupart des cas, elle a accepté les propositions du conseil d'administration après avoir analysé les dossiers. A l'inverse, elle a refusé dans douze cas les propositions faites par le conseil d'administration. A ces occasions, les questions soumises au vote portaient notamment sur des demandes d'augmentation du capital injustifiées ou visant à indemniser certains collaborateurs, sur des distributions du bénéfice sans qu'il y ait eu de bénéfice effectif, ou encore sur une indépendance insuffisante des conseils d'administration.

## 8\_Dossier en cours: le changement de primauté

### D.2 Loyauté dans la gestion de fortune

En 2006, divers événements concernant certaines caisses de pensions suisses ont provoqué d'intenses débats dans les médias sur le comportement des organes et des employés des caisses de pensions. Aucun de ces incidents, cependant, n'a concerné la Caisse de pensions Poste. En 2005 déjà, elle s'est subordonnée au Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ses organes, les collaborateurs responsables des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance, ainsi que ses partenaires externes sont tenus de respecter les dispositions de ce code, afin d'éviter des abus en matière de placements et de gestion de fonds, et de garantir que la fortune de prévoyance soit exclusivement utilisée selon son but et en faveur des assurés. En raison des incidents survenus en 2006, la Caisse de pensions Poste a réexaminé, et au besoin adapté, sa réglementation.

### E Dossier en cours: le changement de primauté

La mise en œuvre du changement de primauté au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est un projet très ambitieux. L'élaboration du nouveau règlement de prévoyance s'est étendue sur l'ensemble du premier trimestre 2007. Ce règlement concrétise et formule les paramètres fixés dans l'accord conclu entre les partenaires sociaux, sous la forme d'objectifs en matière de prestations et de montants des cotisations clairement définis.

Le changement à venir de primauté suppose une analyse détaillée tant de la fortune (actifs) que des engagements contractés en matière de prévoyance (passifs). Parallèlement à l'exécution de cette analyse, la stratégie de placement de la Caisse de pensions Poste est examinée en tenant compte de sa capacité à supporter les risques et des projections faites quant à son évolution.

La phase de mise en œuvre, qui demande un engagement important de la part de tous les collaborateurs de la caisse de pensions, a débuté après que le Conseil de fondation ait édicté le règlement de prévoyance à la fin du mois d'avril 2007. Outre l'adaptation des systèmes informatiques, il s'agit de redéfinir les processus internes et les différentes interfaces. Les collaborateurs relèvent ce défi passionnant avec beaucoup de motivation.

La communication régulière et active avec les assurés est un élément essentiel du projet global. Elle sera intensifiée en automne 2007. Les personnes assurées recevront le nouveau règlement de prévoyance, accompagné d'une brochure compréhensible et transparente. Cette dernière leur permettra de mieux appréhender ce thème complexe grâce à de nombreux exemples. L'introduction du nouveau règlement offrira aux assurés un plus grand choix. La prévoyance pourra désormais être mieux adaptée aux besoins individuels, étant donné la possibilité de choisir entre trois plans de prévoyance différents.

Le Conseil de fondation et tous les collaborateurs de la Caisse de pensions Poste sont conscients de l'importance du projet de changement de primauté. Ils font leur possible pour que, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce changement se déroule sans heurts pour toutes les personnes assurées et que la prévoyance professionnelle selon le système de primauté mixte puisse être introduite dans les meilleures conditions.

## F Comptes annuels 2006

### Bilan au 31 décembre (en CHF)

	2006	2005	Annexe numéro
<b>ACTIF</b>			
<b>Placements</b>	<b>13 658 437 289</b>	<b>12 610 237 302</b>	
<b>Actifs opérationnels</b>	<b>67 564 912</b>	<b>39 037 926</b>	
– Caisse, compte postal	48 456 236	28 979 790	
– Créances envers l'employeur	14 120 406	4 196 883	6.8.1
– Créances envers des tiers	4 988 270	5 861 253	
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>13 590 872 377</b>	<b>12 571 199 376</b>	<b>6.4</b>
– Liquidités et créances sur le marché monétaire	839 960 471	1 416 714 504	
– Obligations	6 073 102 574	5 803 721 615	
– Actions	3 865 676 197	3 615 421 677	
– Placements alternatifs	949 690 341	347 644 770	
– Immobilier	1 862 442 794	1 387 696 810	
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>3 101 736</b>	<b>6 027 936</b>	<b>7.1</b>
<b>Actif total</b>	<b>13 661 539 025</b>	<b>12 616 265 238</b>	
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>	<b>3 532 919</b>	<b>3 111 457</b>	
– Prestations de libre passage et rentes	1 156 517	1 128 525	7.2.1
– Autres dettes	2 376 403	1 982 932	7.2.2
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>65 007 301</b>	<b>23 016 832</b>	<b>7.3</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>360 357 551</b>	<b>415 433 492</b>	<b>6.8.2</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>171 000</b>	<b>174 000</b>	<b>7.4</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>12 738 349 455</b>	<b>12 159 908 540</b>	
– Capital de prévoyance assurés actifs	5 156 205 809	5 111 008 820	5.2
– Capital de prévoyance retraités	7 140 896 337	6 936 307 095	5.3
– Provisions techniques	441 247 309	112 592 625	5.4
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>494 120 799</b>	<b>14 620 917</b>	<b>6.3</b>
<b>Capital de la fondation / fonds libres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
– Situation en début de période	0	-661 602 048	
– Excédent des produits	0	661 602 048	
<b>Passif total</b>	<b>13 661 539 025</b>	<b>12 616 265 238</b>	

**Compte d'exploitation de l'exercice  
clos au 31 décembre** (en CHF)

	<b>2006</b>	<b>2005</b>	Annexe numéro
<b>ASSURANCE</b>			
– Cotisations des salariés	138 486 009	138 326 831	
– Contributions de l'employeur	168 338 032	168 163 925	
– Cotisations supplémentaires des salariés	30 227 977	17 914 797	
– Cotisations supplémentaires de l'employeur	106 339 140	57 431 884	
– Primes uniques et rachats	5 714 679	5 474 573	
– Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	309 924 059	360 433 492	6.8.2
– Subsidés employeur / tiers	47 542 799	37 691 454	7.5
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>806 572 694</b>	<b>785 436 956</b>	
– Apports de libre passage	81 236 323	72 749 947	
– Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	2 338 717	1 732 756	
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>83 575 041</b>	<b>74 482 703</b>	
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>890 147 735</b>	<b>859 919 659</b>	
– Rentes de vieillesse	-465 979 264	-403 964 968	5.7
– Rentes de survivants	-96 997 763	-94 654 519	
– Rentes d'invalidité	-52 211 108	-103 741 584	5.7
– Prestations en capital à la retraite	-21 660 521	-15 913 188	
– Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1 624 238	-430 416	
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-638 472 893</b>	<b>-618 704 675</b>	
– Abandon des demandes de restitution dans les cas de rigueur	-325 803	0	7.6
<b>Prestations extra-réglementaires</b>	<b>-325 803</b>	<b>0</b>	
– Prestations de libre passage en cas de sortie	-145 229 876	-152 617 500	
– Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-47 695 109	-50 902 484	
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-192 924 985</b>	<b>-203 519 984</b>	
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-831 723 681</b>	<b>-822 224 659</b>	
– Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-36 666 933	-32 490 917	5.2
– Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-204 589 242	-182 156 772	5.3
– Constitution / dissolution de provisions techniques	-328 654 684	14 695 838	5.4
– Rémunération des capitaux d'épargne	-8 550 242	-8 592 677	5.2
– Dissolution / constitution réserve de contributions de l'employeur	55 075 941	-360 433 492	6.8.2
<b>Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions</b>	<b>-523 385 160</b>	<b>-568 978 020</b>	
– Cotisations au fonds de garantie	-4 371 232	-4 389 600	
<b>Charges d'assurance diverses</b>	<b>-4 371 232</b>	<b>-4 389 600</b>	
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-469 332 338</b>	<b>-535 672 620</b>	

	<b>2006</b>	<b>2005</b>	Annexe numéro
<b>PLACEMENTS</b>			
– Produits nets des actifs opérationnels	-92 519	-206 893	6.7.1
– Produits nets des liquidités et créances sur marché monétaire	14 969 477	-101 992 607	6.7.2
– Produits nets des obligations	22 591 536	170 474 669	6.7.3
– Produits nets des actions	554 294 248	910 699 323	6.7.4
– Produits nets des placements alternatifs	129 139	49 800 380	6.7.5
– Produits nets de l'immobilier	364 126 616	188 780 233	6.7.6
– Frais administratifs des placements	-8 259 386	-8 263 065	6.7.7
<b>Résultat net des placements</b>	<b>947 759 111</b>	<b>1 209 292 040</b>	<b>6.7</b>
<b>AUTRES POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION</b>			
<b>Dissolution de provisions non techniques</b>	<b>3 000</b>	<b>151 271</b>	<b>7.4</b>
– Contributions de l'employeur aux frais administratifs de la Caisse de pensions Poste	10 802 700	11 209 500	
– Produits divers	257 577	236 244	
<b>Autres produits</b>	<b>11 060 277</b>	<b>11 445 744</b>	<b>7.7</b>
<b>Autres charges</b>	<b>-371 388</b>	<b>-4 674</b>	<b>7.8</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-9 618 781</b>	<b>-8 988 796</b>	<b>7.9</b>
<b>Résultat net des autres postes du compte d'exploitation</b>	<b>1 073 108</b>	<b>2 603 545</b>	
<b>Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>479 499 882</b>	<b>676 222 965</b>	
<b>Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-479 499 882</b>	<b>-14 620 917</b>	<b>6.3</b>
<b>Excédent des produits</b>	<b>0</b>	<b>661 602 048</b>	

## G Annexe aux comptes annuels 2006

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions Poste (Pensionskasse Post / Cassa pensioni Posta) est une fondation de droit privé au sens des art. 80ss CC; art. 331 CO; art. 48 al. 2 et 49 al. 2 LPP.

Le but de la fondation est l'application de la prévoyance professionnelle obligatoire et subobligatoire des employés de la Poste Suisse et des entreprises qui y sont liées, ainsi que de leurs parents et de leurs survivants, en vue de les assurer contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La fondation satisfait aux exigences de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et à ses dispositions d'exécution. Elle fournit toutes les prestations légalement requises à des fins de prévoyance et peut dépasser le cadre des prestations légales minimales.

La fondation signe une convention d'affiliation avec chaque employeur qui s'affilie à elle.

Elle peut proposer différents plans de prévoyance selon le système de la primauté des prestations et / ou des cotisations.

Pour atteindre son but, la fondation peut conclure des contrats d'assurance ou adhérer à des contrats existants; dans ce cas, elle doit être elle-même preneuse d'assurance et bénéficiaire.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation Caisse de pensions Poste est enregistrée sous le numéro C1.0107 dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales et affiliée au fonds de garantie LPP.

En cas d'insolvabilité de l'institution de prévoyance, le fonds de garantie assure les prestations dues aux assurés à concurrence du plafond prévu à l'art. 56 al. 2 LPP. Ce plafond a été fixé à une fois et demie le montant maximal prévu par la LPP et s'élève actuellement à CHF 116 100.

#### 1.3 Bases légales

Dernière adaptation

Règlement électoral	11 janvier 2001	
Acte de fondation	28 mars 2001	
Règlement concernant l'administration et l'organisation	9 novembre 2001	22 juin 2006
Règlement sur les placements	12 décembre 2001	28 septembre 2006
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des prestations	21 novembre 2005	
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des cotisations	21 novembre 2005	
Règlement concernant les provisions et les réserves	22 juin 2006	
Règlement concernant la liquidation partielle	17 août 2006	

**1.4 Organes de gestion et droits à la signature**

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pensions Poste. De composition paritaire, il compte dix membres. Les représentants de l'employeur sont élus par la Direction du groupe Poste, ceux des employés par le Syndicat de la Communication et le syndicat transfair.

**Membres du Conseil de fondation****Représentants des employés**

			<b>Droit à la signature</b>
Alfred Wyler	Vice-président	Secrétaire central du syndicat de la Communication	SC
Beat Hämmerle		Membre du syndicat transfair	
Mario Longinotti		Membre du syndicat de la Communication	
Marianne Probst		Membre du syndicat de la Communication	
Ephrem Theurillat		Membre du syndicat de la Communication	

**Représentants des employés**

Yves-André Jeandupeux	Président	Directeur du personnel Poste, membre de la Direction du groupe Poste	SC
Martine Fivaz Wyrsch		Secrétariat général service juridique Poste	
Walter Knobel		Chef de projet REMA	
Beat Müller		Responsable Finances & Controlling réseau postal et vente	SC
Hans-Peter Klaus		Responsable du personnel MailSource SA	

**ADMINISTRATION**

Walter Kohler		Directeur (jusqu'au 03.05.2006)	SC
Beat Müller		Directeur a.i. (à partir du 04.05.2006)	SC
Andres Haueter		Responsable gestion de fortune	SC
Jean-Jacques von Erlach		Responsable gestion des destinataires (jusqu'au 03.05.2006)	SC
Beat Hämmerle		Responsable gestion des destinataires a.i. (à partir du 04.05.2006)	
Bernhard Zumbrunn		Responsable finances (jusqu'au 03.05.2006)	SC
		Responsable finances et administration a.i. (à partir du 04.05.2006)	SC
Urs Buess		Responsable organisation et informatique (jusqu'au 03.05.2006),	SC
		Responsable de groupe développement organisationnel (à partir du 04.05.2006)	SC
Arlette Griessen		Responsable de groupe gestion des destinataires	SC
Christian Kaufmann		Responsable de groupe gestion des destinataires	SC
Bruno Graf		Responsable de groupe gestion des destinataires	SC
Kurt Spicher		Responsable de groupe informatique (jusqu'au 30.10.2006)	SC
Rinaldo Cilli		Responsable de groupe informatique a.i. (à partir du 31.10.2006)	

SC = signature collective à deux

**1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance**

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Dr. Oskar Leutwyler, Swisscanto Prévoyance SA, Zurich
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Investment Controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Berne

## 1.6 Employeurs affiliés

La Poste Suisse  
Yellowworld SA  
MailSource SA  
Swiss Post International Management SA  
Swiss Post International Logistics SA  
CarPostal Suisse SA  
PostLogistics Innight SA  
ExpressPost SA  
Fondation Fonds du personnel  
Caisse de pensions Poste  
Mobility Solutions SA  
Entrepreneurs CarPostal  
SecurePost SA  
Entreprises Ymago <sup>1)</sup>  
BDWM Transport SA <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Les entreprises Ymago sont des entreprises affiliées dans le cadre d'un projet visant à optimiser le réseau des offices de poste. Le projet s'est terminé au 31.12.2006.

<sup>2)</sup> Contrat valable jusqu'au 31.12.2007

## 2 Assurés actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Hommes	25 725	26 788
Femmes	21 203	21 883
<b>Total</b>	<b>46 928</b>	<b>48 671</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

Rentes de vieillesse	16 271	15 781
Rentes d'invalidité	3 087	3 090
Rentes de survivants	5 379	5 316
Rentes pour enfants	1 581	1 640
<b>Total</b>	<b>26 318</b>	<b>25 827</b>

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance selon la primauté des prestations (situation au 31.12.2006)

<b>Adhésion</b>	Prestations de risque: à partir du 1 <sup>er</sup> janvier suivant le 17 <sup>e</sup> anniversaire. Prestations de vieillesse: à partir du premier du mois suivant le 22 <sup>e</sup> anniversaire.			
<b>Désignation</b>	<b>Prestations</b>	<b>Remarques</b>		
<b>Salaire annuel déterminant</b>	Éléments du salaire déterminants pour l'assurance, jusqu'à concurrence de CHF 180 000.			
<b>Déduction de coordination</b>	CHF 25 800 (Taux d'occupation 100%).	Temps partiel, déduction proportionnelle.		
<b>Salaire annuel assuré</b>	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.			
<b>Rente de vieillesse</b>	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 <sup>e</sup> anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 <sup>e</sup> anniversaire.  La rente de vieillesse correspond à 1,5% du gain assuré par année d'assurance, à concurrence de 60% au maximum. Le droit à la rente de vieillesse maximale existe si la durée complète d'assurance a été atteinte, ce qui équivaut à 40 années de cotisation, et si la personne assurée a atteint l'âge de 62 ans révolus.	Droit à une rente transitoire AVS à partir de 60 ans (équivalant à la rente de vieillesse AVS maximale, si 40 années de cotisation ont été atteintes).		
<b>Retraite anticipée</b>	La retraite anticipée peut être prise au plus tôt à partir de 60 ans révolus.	En cas de départ à la retraite avant l'âge de 62 ans, réduction de la rente de vieillesse de 0,2% par mois (à partir du 01.02.2007).		
<b>Versement en capital</b>	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.	Possible au plus tard jusqu'à six mois avant le début fixé pour le versement de la rente.		
<b>Rente d'invalidité</b>	60% du salaire assuré jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite AVS (hommes: 65 ans / femmes: 64 ans).	Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.		
<b>Rente de conjoint</b>	70% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70% de la rente de vieillesse en cours.			
<b>Rente pour enfants</b>	20% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20% de la rente de vieillesse en cours.		Rente d'orphelin de père et de mère: 40%.	
<b>Cotisations totales / Cotisations supplémentaires</b>	En % du salaire assuré	Les cotisations supplémentaires d'un montant de 1,5% du salaire assuré sont prises en charge par l'employeur pour 2005 et 2006.		
	Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %
	17–21	0,5	0,5	1,0
	22–65	7,5	9,0	16,5
<b>Cotisations pour augmentation de salaire</b>	H/F en % de l'augmentation de salaire	L'employeur paie la différence nécessaire pour obtenir le capital de couverture requis, au moins dans une proportion égale à celle de l'employé.		
	22–34	50%		
	35–44	60%		
	45–54	70%		
	55–65	80%		

# 16\_Annexe aux comptes annuels

## 3.2 Explication du plan de prévoyance selon la primauté des cotisations (situation au 31.12.2006)

**Adhésion** Prestations de risque: à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant le 17<sup>e</sup> anniversaire.  
Prestations de vieillesse: à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant le 21<sup>e</sup> anniversaire.

Désignation	Prestations	Remarques																												
<b>Salaire annuel déterminant</b>	Eléments du salaire déterminants pour l'assurance, jusqu'à concurrence de CHF 180 000.																													
<b>Déduction de coordination</b>	CHF 25 800 (Taux d'occupation 100%).	Temps partiel, déduction proportionnelle.																												
<b>Salaire annuel assuré</b>	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.																													
<b>Rente de vieillesse</b>	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 <sup>e</sup> anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 <sup>e</sup> anniversaire. Elle correspond au capital d'épargne multiplié par le taux de conversion. 60 6,5% 61 6,55% 62 6,6% 63 6,8% 64 7,0% 65 7,2%																													
<b>Versement en capital</b>	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.	Possible au plus tard jusqu'à six mois avant le début fixé pour le versement de la rente.																												
<b>Rente d'invalidité</b>	60 % du salaire assuré jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite AVS (hommes: 65 ans / femmes: 64 ans).	Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.																												
<b>Rente de conjoint</b>	70 % de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70 % de la rente de vieillesse en cours.																													
<b>Rente pour enfants</b>	20 % de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20 % de la rente de vieillesse en cours.	Rente d'orphelin de père et de mère: 40 %.																												
<b>Cotisations de risque / Cotisations d'épargne / Cotisations supplémentaires</b>	En % du salaire assuré <table border="1"> <thead> <tr> <th>Homme / Femme</th> <th>Employé</th> <th>Employeur</th> <th>Total %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18–21</td> <td>0,5</td> <td>0,5</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>22–34</td> <td>7,0</td> <td>10,0</td> <td>17,0</td> </tr> <tr> <td>35–44</td> <td>8,5</td> <td>12,5</td> <td>21,0</td> </tr> <tr> <td>45–54</td> <td>9,5</td> <td>17,5</td> <td>27,0</td> </tr> <tr> <td>55–59</td> <td>9,5</td> <td>19,5</td> <td>29,0</td> </tr> <tr> <td>60–65</td> <td>9,5</td> <td>14,5</td> <td>24,0</td> </tr> </tbody> </table>	Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %	18–21	0,5	0,5	1,0	22–34	7,0	10,0	17,0	35–44	8,5	12,5	21,0	45–54	9,5	17,5	27,0	55–59	9,5	19,5	29,0	60–65	9,5	14,5	24,0	Les cotisations supplémentaires d'un montant de 1,5 % du salaire assuré sont prises en charge par l'employeur pour 2005 et 2006.
Homme / Femme	Employé	Employeur	Total %																											
18–21	0,5	0,5	1,0																											
22–34	7,0	10,0	17,0																											
35–44	8,5	12,5	21,0																											
45–54	9,5	17,5	27,0																											
55–59	9,5	19,5	29,0																											
60–65	9,5	14,5	24,0																											

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les nombreuses modifications apportées par le Conseil de fondation aux plans de prévoyance en 2005 ont été conservées en 2006. Sont principalement concernés les points suivants :

**Mesures structurelles** destinées à garantir le financement de la retraite anticipée :

- en cas de départ à la retraite avant la 62<sup>e</sup> année, la rente de vieillesse est réduite de 0,2% par mois ;
- pour pouvoir prétendre à la rente transitoire maximale en cas de retraite anticipée, 40 années de cotisation sont désormais requises ;
- le total des cotisations augmente de 1,5% et atteint 16,5%. Comme cela avait été le cas jusque là, elles sont prises en charge par l'assuré et par l'employeur sous forme de cotisations supplémentaires, de manière paritaire (8,25% chacun) dans le système de la primauté des prestations et suivant le barème en vigueur dans le système de la primauté des cotisations.

**Réglementation transitoire :**

- les cotisations ordinaires des employés sont restées inchangées jusqu'à fin 2006 (primauté des prestations = 7,5% du salaire assuré). Les cotisations supplémentaires sont prises en charge par l'employeur ;
- les conditions de la retraite anticipée sont restées garanties jusqu'à fin 2006 et sont financées par l'employeur.

**Adaptation des plans de prévoyance :**

- rente transitoire AI en cas d'invalidité professionnelle.
- En cas d'invalidité professionnelle sans réduction du taux d'occupation, il n'existe désormais plus aucun droit à la rente transitoire AI.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux instructions de Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels sont établis selon les principes d'évaluation suivants :

#### 4.2.1 Actifs opérationnels

La caisse, le compte postal et les créances envers l'employeur apparaissent au bilan à la valeur nominale ; les créances envers des tiers à la valeur nominale déduction faite d'un réajustement de valeur (ducroire) pour les défaillances attendues.

#### 4.2.2 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont en principe évalués à la valeur du marché, et ce à la date du bilan. Les gains et pertes de cours qui en découlent ont été inscrits dans les produits nets des placements. Le poste «Immobilier» est exclusivement constitué de placements indirects dans des biens immobiliers suisses et étrangers. Ceux-ci sont évalués suivant les méthodes ci-dessous (part ad valorem entre parenthèses) :

Fondations de placement (42%) : Net Asset Value (NAV) évaluée au 31.12.2006 par les différentes fondations suivant des règles reconnues (méthode DCF).

Placements cotés en bourse (57%) : cours de bourse du dernier jour de transaction.

Limited Partnerships (1%) : dernière NAV disponible (30.09.2006).

#### 4.2.3 Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont présentés à la valeur nominale.

## **4.2.4 Dettes**

Les dettes sont présentées à la valeur nominale.

## **4.2.5 Compte de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passif sont présentés à la valeur nominale.

## **4.2.6 Réserve de contributions de l'employeur**

La réserve de contributions de l'employeur apparaît au bilan à la valeur nominale.

## **4.2.7 Provisions non techniques**

Les provisions non techniques couvrent jusqu'à fin 2014 au plus tard les risques liés à d'anciens prêts hypothécaires compromis, octroyés au personnel par la Caisse de pensions Poste. Les risques actuels, dont  $\frac{1}{3}$  doivent être supportés par la Caisse de pensions Poste, sont évalués annuellement par la Poste suivant des méthodes reconnues.

## **4.2.8 Capitaux de prévoyance et provisions techniques**

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés par des experts en assurances, suivant des principes reconnus et communément admis. L'évaluation des montants apparaissant au bilan a été effectuée au 31.12.2006.

## **4.2.9 Réserve de fluctuation de valeurs**

Une réserve de fluctuation de valeurs est constituée dans le but de couvrir les risques liés aux placements et spécifiques au marché et de garantir ainsi durablement l'exécution des promesses de prestations. Le Conseil de fondation a déterminé un montant cible de 19% en se basant sur des calculs économiques et financiers. Ce pourcentage est resté inchangé depuis l'année 2002.

## **4.2.10 Conversion des devises**

Les produits et les charges en devises sont convertis aux cours du jour correspondant. L'actif et les dettes en devises sont évalués aux cours de la fin de l'exercice. Les gains et pertes de cours qui en résultent ont bien été enregistrés.

## **4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes**

Par rapport à la clôture des comptes établie au 31.12.2005, aucun des principes comptables, d'évaluation ou de présentation des comptes n'a subi de modification.

## **5 Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture**

### **5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance**

La Caisse de pensions Poste est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques liés aux placements.

**5.2 Capital de prévoyance assurés actifs**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Avoirs d'épargne primauté des cotisations	101 511 675	85 101 692
Capital de couverture primauté des prestations	4 786 017 199	4 750 169 416
Avoirs des comptes d'épargne spéciaux	265 416 359	274 400 558
Avoirs des comptes supplémentaires	2 873 249	1 247 806
Avoirs des rachats d'années de cotisation	387 327	89 348
<b>Capital de prévoyance assurés actifs au 31.12.</b>	<b>5 156 205 809</b>	<b>5 111 008 820</b>
<b>Total des avoires de vieillesse selon la LPP</b>		
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 429 818 120	2 383 457 850
Intérêts minimum selon la LPP	2,5%	2,5%

**5.2.1 Développement et rémunération des avoires d'épargne en primauté des cotisations**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation des avoires d'épargne au 01.01.	85 101 692	76 513 344
Cotisations d'épargne employés	3 490 604	3 283 972
Cotisations d'épargne employeurs	5 459 684	5 203 809
Autres cotisations et apports	260 546	236 431
Apports de libre passage	10 437 507	6 429 658
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	53 791	52 200
Transferts des autres systèmes de primauté	3 110 296	1 155 260
Prestations de libre passage en cas de sortie	-5 910 210	-7 039 320
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-893 791	-788 826
Dissolution suite au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-3 353 506	-2 822 045
Cas en suspens et régularisations	387 195	-178 341
Rémunération du capital-épargne	3 367 867	3 055 550
<b>Situation des avoires d'épargne au 31.12.</b>	<b>101 511 675</b>	<b>85 101 692</b>

Le taux d'intérêt des avoires d'épargne est fixé annuellement par le Conseil de fondation. S'il peut différer du taux minimal de la LPP, la rémunération de l'avoire de vieillesse LPP (compte témoin) reste toutefois garantie au niveau minimum fixé par le Conseil fédéral. Durant cet exercice, les avoires d'épargne ont été rémunérés à 4% (comme l'année précédente). Le nouveau capital constitué s'élève à CHF 16 409 983.

**5.2.2 Développement du capital de couverture en primauté des prestations**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation du capital de couverture au 01.01.	4 750 169 416	4 702 189 172
Constitution du capital de couverture au 31.12.	35 847 783	47 980 244
<b>Situation du capital de couverture au 31.12.</b>	<b>4 786 017 199</b>	<b>4 750 169 416</b>

### 5.2.3 Développement et rémunération des comptes d'épargne spéciaux

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation des avoirs des comptes spéciaux au 01.01.	274 400 558	291 222 710
Apports de libre passage	386 198	807 146
Transferts des autres systèmes de primauté	10 466 808	588 441
Prestations de libre passage en cas de sortie	-12 179 317	-13 635 354
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-6 554 544	-6 637 117
Indemnités en capital suite au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-8 171 995	-5 867 343
Cas en suspens et régularisations	1 912 384	2 385 187
Rémunération des comptes d'épargne spéciaux	5 156 267	5 536 888
<b>Situation des avoirs des comptes spéciaux au 31.12.</b>	<b>265 416 359</b>	<b>274 400 558</b>

Le taux d'intérêt des avoirs des comptes d'épargne spéciaux est fixé annuellement par le Conseil de fondation, en fonction de la situation financière. Il peut différer du taux minimal de la LPP. Au cours de l'exercice clos, le taux d'intérêt s'est monté à 2% (comme l'année précédente). Les avoirs libérés s'élèvent à CHF 8 984 199.

### 5.2.4 Evolution des comptes supplémentaires

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation des avoirs des comptes supplémentaires au 01.01.	1 247 806	0
Cotisations d'épargne employés	955 516	656 228
Cotisations d'épargne employeur	955 516	656 229
Versements d'un capital suite à la sortie, au départ à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-232 266	-58 751
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-68 954	-5 900
Cas en suspens et régularisations	-6 407	0
Rémunération des comptes supplémentaires	22 038	0
<b>Situation des avoirs des comptes supplémentaires au 31.12.</b>	<b>2 873 249</b>	<b>1 247 806</b>

### 5.2.5 Evolution des rachats d'années de cotisation

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation des avoirs des rachats d'années de cotisation au 01.01.	89 348	0
Cotisations employés	302 498	89 109
Versements d'un capital suite à la sortie	-8 598	0
Rémunération des rachats d'années de cotisation	4 079	239
<b>Situation des avoirs des rachats d'années de cotisation au 31.12.</b>	<b>387 327</b>	<b>89 348</b>

**5.3 Evolution du capital de prévoyance retraités**

	2006	2005
	CHF	CHF
Situation du capital de prévoyance au 01.01.	6 936 307 095	6 754 150 323
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	204 589 242	182 156 772
<b>Situation du capital de prévoyance retraités au 31.12.</b>	<b>7 140 896 337</b>	<b>6 936 307 095</b>

**5.4 Composition des provisions techniques**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	CHF	CHF
Provisions pour risques assurés actifs	9 775 058	9 670 542
Provisions pour risques rentiers	14 281 793	13 872 614
Provisions pour femmes de la génération d'entrée	52 190 458	89 049 469
Provisions pour baisse du taux d'intérêt technique	365 000 000	0
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>441 247 309</b>	<b>112 592 625</b>

Dans le cadre d'un accord entre la Poste, les partenaires sociaux et la Caisse de pensions Poste, le montant de refinancement manquant a été à nouveau estimé et évalué. La Confédération, en tant que débitrice, a chargé la Poste d'assumer à sa place le montant de refinancement manquant depuis la fondation de la Caisse de pensions Poste. La Poste a par conséquent libéré CHF 365 mio. provenant de la réserve de contributions de l'employeur, à la condition que soit constituée une provision destinée à financer une baisse ultérieure du taux d'intérêt technique.

**5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Mortalité et invalidité	CFA 2000
Taux d'intérêt technique	4,0% par an
Supplément pour l'augmentation de l'espérance de vie	3,0% (6 x 0,5%) du capital de couverture requis (0,5% par année écoulée à partir du 31.12.2000)
Réserve de fluctuations destinée à la prise en compte d'éventuels écarts futurs par rapport à la moyenne.	0,2% de la valeur actuelle des dépenses

**5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle a été établie par l'expert en prévoyance professionnelle au 31 décembre 2006. Les résultats sont pris en considération dans les présents comptes annuels.

La situation financière de la Caisse de pensions Poste lui permet de respecter ses engagements réglementaires. Le risque à long terme de longévité est annuellement pris en compte par le biais de provisions supplémentaires. Les dispositions réglementaires actuarielles concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

**5.7 Modification des bases et hypothèses techniques**

A partir de 2006, seules les rentes AI versées jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite sont inscrites sous «Rentes d'invalidité». Les rentes des bénéficiaires de rentes AI viagères ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite sont désormais inscrites sous «Rentes de vieillesse». Cette nouvelle répartition a pour conséquence un report de CHF 48,6 mio.

**5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2**

	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
	CHF	CHF
Actifs (total du bilan)	13 661 539 025	12 616 265 238
Dettes	-3 532 919	-3 111 457
Compte de régularisation passif	-65 007 301	-23 016 832
Réserve de contributions de l'employeur	-360 357 551	-415 433 492
Provisions non techniques	-171 000	-174 000
<b>Fortune de prévoyance nette (Fp)</b>	<b>13 232 470 254</b>	<b>12 174 529 457</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)</b>	<b>12 738 349 455</b>	<b>12 159 908 540</b>
<b>Degré de couverture (Cp en % du Fp)</b>	<b>103,9%</b>	<b>100,1%</b>

Les revenus de la fortune à nouveau très satisfaisants, ainsi que les gains relatifs aux risques et à la structure qui en résultent en ce qui concerne l'effectif des assurés, ont permis une augmentation du degré de couverture de 100,1% à 103,9%. La provision, d'un montant de CHF 365 mio., constituée au moyen de la réserve de contributions de l'employeur, en vue de la baisse du taux d'intérêt technique, n'a eu d'incidence ni sur les coûts ni sur le degré de couverture.

**6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements****6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement**

En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité des placements. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services responsables dans un règlement de placement. Le Conseil de fondation a nommé un Comité de placements et a confié la gestion de la fortune à des gestionnaires de fortune internes et externes.

**COMITÉ DE PLACEMENTS****Représentants des employés**

Beat Hämmerle	Membre du syndicat transfair, membre du Conseil de fondation
Claude Kemm	Rentier, membre du syndicat de la Communication
Alfred Wyler	Secrétaire central du syndicat de la Communication, vice-président du Conseil de fondation

**Représentants de l'employeur**

Beat Müller, président	Responsable Finances & Controlling réseau postal et vente, membre du Conseil de fondation
Yves-André Jeandupeux	Directeur du personnel, membre de la Direction du groupe Poste, président du Conseil de fondation
Rolf Hasler	Chef Trésorerie Finances Poste

Règlement de placement du 12 décembre 2001, dernière modification le 28 septembre 2006

Investment controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Global custodian	UBS SA, Zurich

**Mandats de gestion de la fortune**

State Street Global Adv., Londres	Actions étrangères (mondial) passif
PostFinance, Berne	Actions suisses actif
Capital International SA, Genève	Actions étrangères (mondial) actif
Ethos Services, Genève	Actions étrangères (mondial durable) actif
Bank Sarasin & Cie SA, Bâle	Actions étrangères (mondial durable) actif
Credit Suisse Asset Mgt, Zurich	Obligations en devises étrangères hedged actif
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en CHF (swaps) actif
Allianz Dresdner AM, Francfort	Obligations en devises étrangères actif
Morgan Stanley, Londres	Immobilier étranger actif
State Street Global Adv., Londres	Actions immobilières européennes passif
State Street Global Adv., Londres	Actions immobilières Amérique du Nord passif

**Mandats internes de gestion du patrimoine**

Obligations en CHF actif
Obligations en EUR actif
Actions suisses passif
Actions européennes passif
Actions européennes actif

**Parts dans des fondations de placements, des fonds de placements et des Limited Partnerships**

Fondation de placements Turidomus	Immobilier suisse
Fondation de placements Pensimo	Immobilier suisse
Fondation de placements Testina	Immobilier étranger
Fondation de placements immobiliers IST	Immobilier suisse
Fondation de placements de l'UBS pour la prévoyance du personnel	Immobilier suisse
AIG Global Investment Group	Immobilier étranger
Harcourt Investment Consulting SA	Hedge funds
Goldman Sachs Hedge Funds Strategies	Hedge funds
Lehman Brothers Asset Management	Produits marchands
Macquarie Investment Management	Infrastructure

**6.2 Utilisation des extensions de la limitation des possibilités de placements (art. 59 OPP 2)**

La Fondation a recours à des extensions de possibilités de placements au sens de l'art. 59 OPP 2, en ce qui concerne les hedge funds, les produits marchands, les infrastructures, l'immobilier étranger ainsi que le total des actions étrangères (y compris les placements alternatifs).

Le Conseil de fondation veut exploiter les opportunités des marchés des placements, afin d'atteindre le meilleur rapport possible entre le rendement et le risque grâce à une diversification ciblée des différents segments de placements.

Dans cette optique, le Conseil de fondation entend diversifier toutes les catégories de placements (obligations, actions, immobilier) à l'échelle internationale et poursuivre l'amélioration de la situation en matière de rendement et de risque en y associant des placements dits non traditionnels (hedge funds, produits marchands, infrastructures).

En investissant dans des placements alternatifs, l'objectif poursuivi est de réduire l'ensemble des risques de la stratégie. Par le passé, ces catégories de placements ont montré qu'elles pouvaient souvent présenter une évolution des cours inversée par rapport aux marchés de placements traditionnels. La gestion du portefeuille est assurée par des gestionnaires de fortune qualifiés, dans le cadre de mandats spécifiques ou de placements collectifs; elle est coordonnée par le Comité de placements. Ainsi sont garanties une diversification et une répartition des risques suffisantes en matière de placements alternatifs, ainsi qu'une gestion et une surveillance professionnelles de la fortune.

L'opportunité de la stratégie de placements et les principes sur lesquels celle-ci s'appuie sont régulièrement examinés en étroite collaboration avec PPCmetrics SA et l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La justification de l'extension des possibilités de placements a été signée en février / mars 2007 par la société PPCmetrics SA, l'expert en matière de prévoyance professionnelle, l'organe de contrôle et le Conseil de fondation.

**6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuations de valeurs au 01.01.	14 620 917	0
Affectation au débit du compte d'exploitation	479 499 882	14 620 917
<b>Réserve de fluctuations de valeurs selon bilan</b>	<b>494 120 799</b>	<b>14 620 917</b>
Objectifs de la réserve de fluctuations de valeurs (montant)	2 420 286 396	2 310 382 623
<b>Déficit lié à la réserve de fluctuations de valeurs (19%)</b>	<b>-1 926 165 597</b>	<b>-2 295 761 706</b>
Placements	13 658 437 289	12 610 237 302
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12 738 349 455	12 159 908 540
Réserve de fluctuations de valeurs disponible en % :		
a) Placements	3,62%	0,12%
b) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3,88%	0,12%
<b>Objectif</b>	<b>19%</b>	<b>19%</b>

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

	En valeur absolue <b>31.12.2006</b>	En valeur relative <b>31.12.2006</b>	En valeur relative <b>31.12.2005</b>	Stratégie
<b>Actifs opérationnels</b>	<b>67 564 912</b>	-	-	-
Liquidités et créances sur le marché monétaire	839 960 471	6,2%	11,3%	3,0%
Obligations	6 073 102 574	44,7%	46,1%	45,0%
Actions	3 865 676 197	28,4%	28,8%	28,5%
Placements alternatifs (hedge funds)	949 690 341	7,0%	2,8%	8,5%
Immobilier	1 862 442 794	13,7%	11,0%	15,0%
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>13 590 872 377</b>	100,0%	100,0%	100,0%
<b>Total des placements</b>	<b>13 658 437 289</b>			
<b>Placements en devises</b>	<b>3 350 800 000</b>	<b>24,7%</b>		

Une couverture systématique des risques de change permet de garantir que la part des devises sur l'ensemble des avoirs ne dépasse jamais 25%. Les opérations de couverture concernées sont comptabilisées sous «Placements en devises».

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours au 31 décembre 2006 (ouverts)

	Volume de contrats Augmentant l'engagement en milliers de CHF	Volume de contrats Réduisant l'engagement en milliers de CHF
<b>Instruments sur taux d'intérêts</b>		
Swaps	0	0
Futures	0	18 677
Options (négociables)	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>18 677</b>
<b>Devises</b>		
Contrats à terme	20 205	3 191 174
<b>Sous-total</b>	<b>20 205</b>	<b>3 191 174</b>
<b>Titres de participation / indice</b>		
Futures	15 241	534 062
<b>Sous-total</b>	<b>15 241</b>	<b>534 062</b>
<b>Total de l'exercice</b>	<b>35 446</b>	<b>3 743 913</b>

**Utilisation des dérivés augmentant  
l'engagement**

Liquidités nécessaires pour couvrir les dérivés  
selon l'OPP 2

Liquidités disponibles (avoirs des comptes  
bancaires courants et transactions sur  
le marché monétaire)

**31 décembre 2006**  
en milliers de CHF

15 241

731 834

Le volume des contrats des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total sur lequel sont basées les transactions et par conséquent à la valeur boursière des sous-jacents. Les dérivés réduisant l'engagement ont été couverts en permanence par les placements de base correspondants, et les dérivés augmentant l'engagement par des liquidités disponibles ou accessibles. Les dérivés dans le domaine des taux d'intérêts sont enregistrés en mandats obligatoires à des fins de gestion de la duration et de positionnement sur la courbe des taux d'intérêts. Les opérations de change à terme servent à la gestion des risques de change. En ce qui concerne les titres de participation, les contrats à terme sur indice boursier sont utilisés en mandats actions pour faire face aux liquidités temporairement élevées et contrôler la proportion des actions dans le total des placements.

**6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	CHF	CHF
Obligations aux valeurs du marché	2 889 210 844	2 614 868 374
Actions aux valeurs du marché	1 174 509 242	595 536 742
Immobilier (actions immobilières)	347 985 165	0
<b>Total des prêts</b>	<b>4 411 705 251</b>	<b>3 210 405 116</b>
Total des produits du securities lending	2 635 613	2 002 883

Le securities lending est uniquement géré par le global custodian (UBS SA) sur une base couverte.

**6.7 Explications du résultat net des placements**

Le résultat net global des placements se compose des résultats nets des différentes catégories de placement :

	2006	2005
	CHF	CHF
Actifs opérationnels	-92 519	-206 893
Liquidités et créances sur le marché monétaire	14 969 477	-101 992 607
Obligations	22 591 536	170 474 669
Actions	554 294 248	910 699 323
Placements alternatifs	129 139	49 800 380
Immobilier	364 126 616	188 780 233
Frais administratifs des placements	-8 259 386	-8 263 065
<b>Résultat net des placements</b>	<b>947 759 111</b>	<b>1 209 292 040</b>

**6.7.1 Actifs opérationnels**

	2006	2005
	CHF	CHF
Produits des intérêts du compte postal	358 149	162 096
Emoluments et frais du compte postal	-35 450	-42 478
Produits des intérêts des prestations de rachat ouvertes	238 386	282 980
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-653 604	-609 491
<b>Résultat des actifs opérationnels</b>	<b>-92 519</b>	<b>-206 893</b>

**6.7.2 Liquidités et créances sur le marché monétaire**

	2006	2005
	CHF	CHF
Produit des intérêts liquidités et opérations marché monétaire	10 075 476	7 092 563
Produits des intérêts compte courant de la Confédération	0	167 887
Gains et pertes sur les cours	17 745 251	16 068 234
Résultat des opérations sur produits dérivés	-13 334 833	-124 742 399
Impôts à la source	484 127	-576 541
Frais de transactions	-544	-2 351
<b>Résultat des liquidités et créances sur le marché monétaire</b>	<b>14 969 477</b>	<b>-101 992 607</b>

Le résultat des opérations de change à terme servant à la couverture des risques de change est présenté dans la catégorie de placement «Liquidités et créances sur le marché monétaire». En ce qui concerne les produits des impôts à la source, il s'agit de remboursements des années précédentes. Certains pays ne remboursent les impôts à la source restituables que de manière très hésitante et fort tardivement, c'est pourquoi ils ne sont pas inscrits à l'actif, mais enregistrés au moment de la réception.

<b>6.7.3 Obligations</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Produit des intérêts	163 408 616	160 387 478
Gains et pertes sur les cours	-135 414 701	45 295 886
Produits du securities lending	481 423	340 490
Résultat des opérations sur produits dérivés	-4 832 991	-34 329 310
Frais de transaction	-1 050 811	-1 219 875
<b>Résultat des obligations</b>	<b>22 591 536</b>	<b>170 474 669</b>

<b>6.7.4 Actions</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Produits des dividendes	96 541 993	88 434 675
Gains et pertes sur les cours	486 804 491	867 343 130
Produits du securities lending	1 734 148	1 161 672
Résultat des opérations sur produits dérivés	-23 471 048	-40 117 205
Impôts à la source	-5 425 941	-3 574 022
Frais de transaction	-1 889 395	-2 548 927
<b>Résultat des actions</b>	<b>554 294 248</b>	<b>910 699 323</b>

<b>6.7.5 Placements alternatifs</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Distribution des dividendes / produits	0	0
Gains et pertes sur les cours	474 873	49 800 507
Frais de transaction	-345 734	-127
<b>Résultat des placements alternatifs</b>	<b>129 139</b>	<b>49 800 380</b>

<b>6.7.6 Immobilier</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Distribution des dividendes / produits	42 952 502	50 080 793
Gains et pertes sur les cours	323 260 332	140 455 961
Produits du securities lending	420 042	500 721
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	67 416
Impôts à la source	-1 293 252	-1 649 021
Frais de transaction	-1 213 008	-675 637
<b>Résultat de l'immobilier</b>	<b>364 126 616</b>	<b>188 780 233</b>

<b>6.7.7 Frais administratifs des placements</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Investment controller	-211 801	-216 041
Asset management	-5 911 161	-5 881 216
Global custody	-1 813 715	-1 882 099
Informations financières	-121 284	0
Mandats de conseil	-201 425	-283 709
<b>Total des frais administratifs des placements</b>	<b>-8 259 386</b>	<b>-8 263 065</b>

<b>6.7.8 Performance nette de l'ensemble du patrimoine (rendement évalué en fonction des avoirs)</b>	<b>2006</b> CHF	<b>2005</b> CHF
Somme de tous les actifs au 01.01.	12 616 265 238	11 367 514 838
Somme de tous les actifs au 31.12.	13 661 539 025	12 616 265 238
Moyenne des actifs	13 138 902 132	11 991 890 038
Résultat net des placements	947 759 111	1 209 292 040
<b>Performance nette de l'ensemble du patrimoine</b>	<b>7,21%</b>	<b>10,08%</b>

**6.7.9 Performance brute des actifs immobilisés**

(rendement évalué en fonction du temps) Portefeuille	Benchmark	Ecart
2002	-3,10	-0,38
2003	8,31	-0,15
2004	4,96	-0,70
2005	10,72	-3,63
2006	7,46	0,16
Cumul annuel	5,56	-0,93

L'ensemble des catégories de placement a évolué de manière positive en 2006. L'immobilier étranger ainsi que les actions en Suisse et en Europe ont atteint les meilleurs rendements. Compte tenu de la faible capacité de notre caisse de pensions à supporter les risques, une partie des risques liés au change et aux actions est systématiquement couverte, assurant ainsi une meilleure stabilité.

**6.8 Explications des créances envers l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur**

<b>6.8.1 Créances envers l'employeur (débiteurs)</b>	<b>31 décembre 2006</b> CHF	<b>31 décembre 2005</b> CHF
La Poste Suisse	11 611 051	1 418 825
Yellowworld SA	64 685	48 602
MailSource SA	110 685	112 440
Fondation Fonds du personnel	6 468	3 320
Swiss Post International Management SA	149 546	137 553
Swiss Post International Logistics SA	39 266	23 052
Entrepreneurs CarPostal	734 787	1 383 542
CarPostal Suisse SA	979 518	0
PostLogistics Innight SA	19 636	19 228
ParcelLogistics SA	0	12 680
ExpressPost SA	213 663	210 260
SecurePost SA	85 000	74 764
Mobility Solutions SA	77 146	747 892
Entreprises Ymago	4 604	4 725
BDWM Transport SA	24 352	0
<b>Total des créances envers l'employeur</b>	<b>14 120 406</b>	<b>4 196 883</b>

Les employeurs affiliés versent tous les mois à la Caisse de pensions Poste les cotisations employés et employeurs. Les créances envers les employeurs, affichées au 31 décembre 2006, étaient en grande partie réglées au 31 janvier 2007. Il n'existe aucun placement chez les employeurs sous forme de prêts ou d'autres participations.

<b>6.8.2 Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Situation de la réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	415 433 492	55 000 000
Dépôt	350 000 000	410 800 000
Utilisation	-40 075 941	-50 366 508
Constitution de provisions en vue de la baisse du taux d'intérêt technique	-365 000 000	0
<b>Situation de la réserve de contributions de l'employeur au 31.12.</b>	<b>360 357 551</b>	<b>415 433 492</b>

En 2006, CHF 40 mio. ont été utilisés afin de financer les cotisations supplémentaires et les cotisations pour la retraite anticipée. La réserve de contributions de l'employeur s'est réduite de CHF 55 075 941. Afin d'assainir financièrement et de consolider durablement la caisse de pensions, la réserve de contributions de l'employeur n'est toujours pas rémunérée.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

<b>7.1 Compte de régularisation actif</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
	CHF	CHF
Autres postes de régularisation	3 101 736	6 027 936
	<b>3 101 736</b>	<b>6 027 936</b>

En ce qui concerne les autres postes de régularisation, il s'agit pour l'essentiel d'acomptes de factures régularisées pour la rente transitoire AI.

### 7.2 Dettes

<b>7.2.1 Prestations de libre passage (PLP) et rentes</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
	CHF	CHF
Paiement des PLP l'année suivante	49 765	98 916
Corrections des PLP l'année suivante	-458 779	-207 122
Versement des PLP pour l'année suivante	1 563 598	1 357 150
Cotisations non enregistrées des assurés facultatifs et cotisations pour l'année suivante	8 161	5 958
Remboursement de rentes	-6 227	-126 377
	<b>1 156 517</b>	<b>1 128 525</b>

<b>7.2.2 Autres dettes</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
	CHF	CHF
Créditeurs	2 023 609	1 648 728
Créditeur impôts à la source	139 246	26 359
Créditeurs assurances sociales	3 353	11 746
Cas pendants créditeurs	210 195	296 099
	<b>2 376 403</b>	<b>1 982 932</b>

## 30\_Annexe aux comptes annuels

<b>7.3</b>	<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
		CHF	CHF
	Régularisation du fonds de garantie	4 350 000	4 300 000
	Factures de gestion du patrimoine en suspens	779 878	770 859
	Vacances non prises, heures supplémentaires, etc.	533 440	487 240
	Investissements pour remplacements (affectés)	2 000 000	2 000 000
	Prestations de sortie non versées / capitaux non transférés	37 507 270	15 391 597
	Paiement anticipé 2007 pour le refinancement «Femmes de la génération d'entrée»	19 807 244	0
	Autres postes de régularisation	29 468	67 136
		<b>65 007 301</b>	<b>23 016 832</b>

<b>7.4</b>	<b>Provisions non techniques</b>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
		CHF	CHF
	Provisions de garantie pour hypothèques	171 000	174 000
	Provisions pour risques de procédure	0	0
		<b>171 000</b>	<b>174 000</b>

Jusqu'à fin 2014 au plus tard, les provisions de garantie couvrent, à l'égard de PostFinance, un tiers des coûts éventuels de défaillance liés aux hypothèques encore non négociables faisant partie de l'ancien portefeuille.

<b>7.5</b>	<b>Subsides employeur / tiers</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		CHF	CHF
	Plan social et départs à la retraite spéciaux financés par l'employeur	10 633 608	3 998 639
	Capital de couverture invalidités professionnelles financé par l'employeur	236 641	-456 464
	Capital de couverture pour personnes assurées à titre facultatif financé par l'employeur	0	46 226
	Refinancement du capital de couverture manquant pour les «Femmes de la génération d'entrée»	23 163 024	25 615 488
	Report de capital en cas de décès sans droit à une rente	202 812	0
	Capital de couverture pour les cas d'invalidité rétroactifs	368 897	172 731
	Transferts de capitaux rétroactifs à l'ancienne caisse de pensions	0	-177 057
	Refinancement des coûts liés aux dispositions transitoires sur les nouveaux retraités / réduction de la rente de vieillesse avant 62 ans	12 713 833	8 491 891
	Correction capital de couverture reprise des données PPRS	223 985	0
	<b>Total</b>	<b>47 542 799</b>	<b>37 691 454</b>

<b>7.6</b>	<b>Prestations extra-réglementaires</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
		CHF	CHF
	Abandon des demandes de restitution dans les cas de rigueur	325 803	0
		<b>325 803</b>	<b>0</b>

Dans des cas de rigueur justifiés, il peut y avoir abandon des demandes de restitution. En 2006, il a été partiellement ou totalement renoncé, dans treize cas, à la restitution d'avoirs par des assurés.

<b>7.7 Autres produits</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Contributions aux frais administratifs employeurs affiliés	10 802 700	11 209 500
Produits de la provision impôts à la source	56 973	51 531
Produits des taxes encouragement à la propriété du logement	108 400	108 400
Autres produits du compte d'administration	92 204	76 313
	<b>11 060 277</b>	<b>11 445 744</b>

<b>7.8 Autres charges</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Pertes sur débiteurs	81 315	0
Remboursements irrécouvrables	284 421	0
Charges diverses	5 652	4 674
	<b>371 388</b>	<b>4 674</b>

L'année dernière, les pertes sur débiteurs, d'un montant de CHF 191 644, ont été présentées sous «Frais d'administration» et plus précisément sous le poste «Frais d'administration et de bureau».

<b>7.9 Frais d'administration</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	CHF	CHF
Frais de personnel	6 596 158	5 789 762
Frais d'infrastructure	1 066 493	1 165 725
Mandats / prestations de service	1 652 905	1 470 525
Frais d'administration et de bureau	303 225	562 784
	<b>9 618 781</b>	<b>8 988 796</b>

### 8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2005 le 25 août 2006 et a confirmé un rapport dénué de remarques.

En vertu d'un arrêt du Tribunal fédéral (BGE 132 III 460), les caisses de pensions ont droit à des rétrocessions, versées par les banques à des gestionnaires de fortune indépendants. L'Office fédéral des assurances sociales exige, par lettre du 5 décembre 2006, de régler de manière contractuelle la question des rétrocessions avec les gestionnaires de fortune, et de présenter dans l'annexe aux comptes annuels les conventions contractuelles conclues ou prévues. En 2007, la Caisse de pensions Poste astreindra, de manière contractuelle, les gestionnaires de patrimoine mandatés à lui transmettre les rétrocessions reçues depuis le début de son activité en 2002 jusqu'à ce jour, ainsi que celles à venir.

### 9 Autres informations relatives à la situation financière

#### 9.1 Refinancement des avoirs ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2002

La question du refinancement des avoirs ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2002 a pu être réglée, grâce à l'accord du 5 décembre 2006 entre La Poste Suisse, le Syndicat de la Communication, le syndicat transfair et la Caisse de pensions Poste. En lieu et place de la Confédération, la Poste a libéré dans ce but un montant de CHF 365 mio., issu de la réserve de contributions de l'employeur, à la condition que ce montant soit utilisé comme provision destinée à une éventuelle adaptation des bases techniques (baisse de l'intérêt technique à 3,5%). Ce refinancement n'a pas d'incidence sur le degré de couverture.

#### 9.2 Mise en gage d'actifs

Tant que la Caisse de pensions Poste ne respecte pas ses obligations envers le global custodian (UBS SA) dans certaines opérations commerciales, celui-ci dispose d'un droit de gage sur la totalité du portefeuille de titres.

#### 9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

En se dégageant des transactions hypothécaires, la Caisse de pensions Poste a pris l'engagement, limité au 31 décembre 2014, de prendre en charge une partie des pertes futures sur les hypothèques du personnel.

#### 9.4 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique pouvant avoir d'importantes conséquences financières pour la Caisse de pensions Poste n'est en cours.

### 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Malgré l'augmentation réjouissante de la réserve de fluctuation de valeurs, la Caisse de pensions Poste n'est pas encore totalement capable de supporter les risques. Eu égard au changement de système de primauté, prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et en raison de la capacité financière et structurelle de la Caisse de pensions Poste à supporter les risques, la structure des placements sera examinée en tenant compte du nouveau règlement de prévoyance; si cela s'avère nécessaire, elle sera redéfinie et le montant requis de la réserve de fluctuation de valeurs sera fixé.



PricewaterhouseCoopers AG  
Bahnhofplatz 10  
Postfach  
3001 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 00  
Fax +41 58 792 75 10

Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil de fondation de  
Caisse de pensions Poste  
Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Caisse de pensions Poste pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Jürg Reber  
Réviseur responsable

Hans Hergert

Bern, le 4 avril 2007

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



PricewaterhouseCoopers AG  
Bahnhofplatz 10  
Postfach  
3001 Bern  
Téléphone +41 58 792 75 00  
Fax +41 58 792 75 10

Rapport de l'organe de contrôle  
à l'attention du Conseil de fondation de  
la Caisse de pensions Poste  
concernant le premier contrôle au mois de mars 2007  
conformément à l'art. 11 du Code de déontologie  
dans le domaine de la prévoyance professionnelle

En qualité de l'organe de contrôle de votre institution de prévoyance, nous avons procédé à des contrôles formels en nous basant sur les dispositions de l'art. 11 du Code.

Le décret, l'exécution et le suivi des mesures exigées par le Code incombent à l'organe dirigeant. Notre tâche consiste uniquement à vérifier si les mesures exigées par le Code ont été prises et exécutées. Une appréciation de l'opportunité et de l'adéquation de ces mesures ne fait pas l'objet du présent mandat.

Notre contrôle a été effectué selon les principes reconnus par la profession en Suisse comme applicables au présent mandat et qui stipulent qu'un contrôle doit être planifié et exécuté de manière à ce que les lacunes manifestes dans le décret et l'exécution des mesures exigées par le Code puissent être repérées avec une certitude suffisante. Nous avons vérifié les dispositions exposées par la mandante et leur respect par des contrôles au hasard.

Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former une opinion. Conformément à nos vérifications, les mesures exigées par le Code ont été prises et exécutées.

PricewaterhouseCoopers AG

Jürg Reber  
Réviseur responsable

Hans Hergert

Berne, le 28 mars 2007

## Chiffres-clés importants

	2006	2005
<b>Assurés actifs</b>		
Primauté des prestations, femmes	16 193	16 889
Primauté des prestations, hommes	24 570	25 617
Primauté des cotisations, femmes	5 010	4 994
Primauté des cotisations, hommes	1 155	1 171
<b>Total</b>	<b>46 928</b>	<b>48 671</b>
Âge moyen, primauté des prestations	43,5	43,3
Âge moyen, primauté des cotisations	40,4	40,1

### Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes de vieillesse	16 271	15 781
Bénéficiaires de rentes d'invalidité*	3 087	3 090
Bénéficiaires de rentes de conjoint	5 379	5 316
Bénéficiaires de rentes pour enfants	1 581	1 640
<b>Total</b>	<b>26 318</b>	<b>25 827</b>

\* Depuis 2006, les bénéficiaires de rentes d'invalidité ayant atteint l'âge de la retraite, fixé à 65 ans, sont gérés en tant que bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Âge moyen (sans les rentes pour enfants)	70,8	70,6
Proportion des assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes	1,9	2,0

### Prestations de prévoyance en millions de CHF

Rentes de vieillesse	465,98	403,96
Rentes d'invalidité*	52,21	103,74
Fortune de prévoyance	13 232,47	12 174,53
Réserve de fluctuations de valeurs	494,12	14,62

\* Depuis 2006, les bénéficiaires de rentes d'invalidité ayant atteint l'âge de la retraite, fixé à 65 ans, sont gérés en tant que bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	103,9%	100,1%
Rendement des actifs immobilisés	7,46%	10,72%
Nombre des entreprises affiliées**	14	12

\*\* Les entreprises Ymago ne sont pas prises en considération.

Viktoriastrasse 72, Case postale 528, 3000 Berne 25

[www.pkpost.ch](http://www.pkpost.ch), courriel: [pkpost@pkpost.ch](mailto:pkpost@pkpost.ch)

